



Madame Marie Laure JEANIN, Secrétaire Générale d'Académie (SGA), préside la séance. Le quorum est atteint.

I Santé et sécurité au travail

Concernant les cas de souffrance au travail, le SNPTES indique que plus de 50% des agents de la DEC 3 ont fait une demande de mutation et qu'il faut prendre en compte ce malaise.

Madame la secrétaire générale d'académie indique qu'elle ne valide pas cette façon d'agir et de jeter l'opprobre sur le management.

Monsieur le DRH fait remarquer qu'il est plutôt sain d'avoir du turn over dans les effectifs d'un service.

Le SNPTES ne nie pas que qu'il est plutôt sain d'avoir du turn over dans un service. Cependant plus de 50 % de demande de mutation dans un même bureau (DEC 3) n'est clairement pas sain et est au contraire un indicateur fiable qu'il existe un problème majeur dans ce bureau.

Le SNPTES insiste sur le fait que quatre agents sont allés voir le médecin de prévention, 2 agents sont en arrêt maladie et qu'il faut que cela se sache. Il est indispensable que ces situations soient prises en compte.

Le SNPTES fait également remarquer que dans ce genre de situation il n'est pas normal que cela soit aux agents en souffrance d'être obligé de quitter leur poste !

Le SNPTES restera très vigilant sur la suite donnée à ce dossier !

II Coronavirus

Madame la secrétaire générale d'académie indique que dans le cadre de la prime covid, une enveloppe de 330 k€ est donné à l'académie de Nancy afin de récompenser les agents ayant eu un surcroît d'activité pendant la crise sanitaire. Il y a 3 paliers. 330 euros, 660 euros et 1000 euros. La remontée des agents qui relèvent de la prime se fait par les chefs de services. Il est à noter que tous les agents sont concernés cadres et non cadres.



CTSA DU 07 Juillet 2020

Compte-Rendu

Note du SNPTES : L'administration n'a pas répondu aux multiples demandes d'éclaircissement des syndicats concernant la répartition de cette prime notamment la répartition entre les différentes catégories de personnels (A, B, C), ou encore si les personnels d'entretien et de logistique qui ont été en première ligne sont concernés par cette prime...

Le SNPTES dénonce l'opacité entourant la répartition de cette prime !

III EPLE

Monsieur le DRH : La décision de fermer les établissements se fait en lien avec L'ARS, le Rectorat et santé public France lorsque plusieurs cas de covid-19 sont avérés. Des tests covid peuvent également être prévus.

878 clés OTP ont été utilisés pendant la crise sanitaire. Le déploiement initiale a pris un peu de retard en tout début de confinement notamment à cause de la surcharge de travail liée à la configuration du réseau à réaliser pour chaque clé OTP.

Pour les établissements il y a 345 clés de déployées dont 243 sont utilisés.

Il s'agissait avant tout d'assurer la continuité pour les responsables d'établissement, gestionnaires et CPE. La DSI étant chargé ensuite de la répartition.

IV Grande région

Monsieur le DRH de l'académie indique qu'une instance, émanation des différents représentants des CTSA de la grande région, est prévue fin septembre. L'administration nous précisera ultérieurement la forme de cette instance.